Félix Delobbe, ce peigneur arrêté pour avoir, au cours des troubles de dimanche dernier, frappé M. l'abbé Taquet, vicaire à Ste-Elisabeth. Le prévenu a été condamné à 15 jours de prison et 16 francs d'amende.

On lira plus loin le compte-rendu des débats.

LA PREMIERE JOURNEE DE L'ETE. — C'était hier jeudi, le commencement de la chaude saison. On ne s'en serait vraiment pas douté : le ciel a été couvert durant toute la journée, il a plu par intermittences et même la soirée a été un peu fraîche.

Il faut nous attendre cependant à de fortes chaleurs. Il paraît, en effet, qu'on vient d'observer à la surface du soleil, une tâche qui va grandissant. Or, on sait que ces tâches sont toujours le présage de températures frot élevées.

UNE AFFAIRE DE FAUX EN ECRITURES A LA « PAIX ». — Une enquête est ouverte au sujet de faits assez graves qui auraient été relevés à la coopérative « La Paix ».

On se rappelle que le premier conseil d'administration avait été déposé, et qu'un nouveau avait été nommé. D'où un procès : Le Tribunal de commerce de Roubaix déclare régulière l'assemblée générale et valida le second conseil ; la Cour d'Appel, au contraire, réintégra le premier conseil dans ses droits.

En reprenant la suite de ses affaires, le premier conseil prétend avoir constaté dans la comptabilité des erreurs graves et mêmes des faux en écritures. C'est ainsi que des dépenses auraient été portées à des dates erronées, que des surcharges auraient été faites, etc.

Une plainte a été déposée entre les mains de M. le Procureur de la République, et M. Delalé a été chargé d'ouvrir une instruction contre MM. Retur, Decrave, Deporter et Enens.

Nous reviendrons sur cette affaire, qui n'en est qu'à ces débuts judiciaires.

UN ENFANT A DEMI ECRASE, RUE DE NAPLES. — Un enfant de trois ans et demi, a été victime d'un grave accident qui a nécessité l'amputation du bras gauche.

C'était jeudi après-midi. Plusieurs bambins jouaient rue de Naples, quand vint à passer un lourd camion chargé de plus de 3.000 kilogs de laine, appartenant à MM. Spender et Pary, expéditeurs, conduit par M. Jules Picavet, demeurant rue de la Balance. Un des enfants, Charles Liénard, dont les parents demeurent dans cette rue, ayant remarqué quelques mèches de laine qui passaient par les fissures du camion, voulut les tirer.

En s'approchant du véhicule, il glissa et tomba sous l'une des roues qui lui écrasa le bras gauche. Aux cris poussés par l'enfant, le cocher arrêta ses chevaux et s'empressa au secours du petit infortuné. On le transporta chez M. Dupont, médecin au Blanc-Seau, qui lui fit un premier pansement.

Pendant ce temps, les parents de la petite victime étaient informés. On devine quelle fut leur douleur en voyant le lamentable état dans lequel se trouvait leur enfant. Le petit Liénard a été aussitôt admis à l'Hôtel-Dieu, où l'amputation du bras, jugée nécessaire, a été faite par M. le docteur Godefroy. L'opération a fort bien réussi.

UNE ENQUETE CONCERNANT LA VENTE D'IMMEUBLES. — Conformément à un arrêté de M. le Préfet du département du Nord, en date du 6 juin 1900, une enquête est ouverte sur le projet de vente, par le Conseil presbytéral de Roubaix et le Consistoire de l'Eglise réformée de France, de Lille, de divers immeubles servant à usage d'écoles et situés rue du Général-Chanzy.

Le projet avec les pièces à l'appui sera déposé à la mairie pendant huit jours, du 26 juin courant au 4 juillet prochain inclusivement, pour que les habitants puissent en prendre connaissance tous les jours, de neuf heures à midi et de deux à cinq heures du soir.

A l'expiration de ce délai, un Commissaire enquêteur, désigné à cet effet par M. le Préfet, recevra à la mairie, le 5 du dit juillet, de trois à quatre heures de l'après-midi, les observations qui pourraient être faites sur le dit projet.

FUNERAILLES. — Une transposition de mots nous a fait dire que les funérailles de Mme Vve Honoré Fontaine avaient eu lieu, mercredi matin, alors que c'est seulement jeudi, qu'elles ont eu lieu.

UNE BICYCLETTE VOLEE, RUE PHILIPPE-DE-GIRARD.— Un apprêteur, demeurant rue Nain, 52, M.Arthur Delaval,avait déposé,mercredi soir,vers neuf heures et demie, sa bicyclette contre la façade de l'épicerie-buvette tenue par M. Cassiau, rue Philippe-de-Girard. Quelques instants après, il ne la retrouva plus. Il a porté plainte à la police.

UN ACCIDENT DE VOITURE, GRANDE-RUE. — Jeudi soir, vers six heures et demie, trois personnes passaient en voiture, Grande-Rue, se dirigeant vers la Grande-Place. En face de la place de la Liberté, le cheval trébucha et les trois voyageurs furent jetés à bas de la voiture dont un brancard fut brisé.

Deux des personnes ont été indemnes,mais le conducteur, M. X..., cabaretier, âgé de 25 ans, demeurant au hameau du Noir Bonnet, à Wasquehal, s'est fait, dans sa chute, une assez grave blessure au bras gauche. Il a été conduit chez M. Verheele, marchand-tailleur, voisin, où il a reçu des soins. Peu après, il a pu regagner son domicile.

UN VOL AU COMPTOIR. — Un adroit filou a pénétré, jeudi soir, vers six heures, dans le magasin de Mlle Delannoy, marchande de graines, et profitant de ce qu'elle celle-ci était dans sa cuisine, a vidé la sébille qui se trouvait dans le tiroir du comptoir. C'est une perte d'une quarantaine de francs.

Au bruit que fit le malfaiteur en s'enfuyant, Mlle Delannoy accourut et constata le vol. Aussitôt elle se rendit dans la rue, mais déjà le voleur était loin. L'agent de police de service dans le quartier a été informé.

ENCORE UN PICK-POCKET. — Tous les coupe-bourses ne se sont pas acheminés encore vers la capitale. Il en reste à Roubaix qui continuent leur malhonnête industrie. Jeudi encore, une ménagère du boulevard de Cambrai, âgée de 31 ans, a eu son porte-monnaie volé dans la poche de son jupon. Elle n'a pu qu'en informer la police.

LES ACCIDENTS DU TRAVAIL. — Un mécanicien de la Société industrielle pour la schappe, s'est blessé à la jambe en montant sur son établi. M. le docteur Druesne, qui a examiné l'ouvrier, Samuel Simon demeurant à Croix, lui a prescrit dix jours de repos.

— Un alimenteur de la teinturerie-apprêt de MM. Motte et Meillassoux frères s'est fait une contusion à la cheville du pied droit en tombant. Le blessé, Louis Toussaint, âgé de 60 ans, demeurant rue des Villas, au Blanc-Seau, devra subir quinze jours de repos ordonnés par M. le docteur Godefroy.

— Philomène Bétry, soigneuse âgée de 28 ans, demeurant rue Olivier de Serre, a eu le médius de la main droite pris par un peigne de son métier. L'ouvrière qui est occupée dans la filature de MM. Ternynck frères, devra subir vingt jours de repos prescrits par M. le docteur Dispa.

— A la Société Anonyme du peignage de la rue du Collège, Victor Lefebvre, lisseur, âg de 25 ans, demeurant rue d'Alger, s'est fait une contusion à la main droite pendant son travail ce qui lui provoquera un repos de huit jours ordonné par M. le docteur Druesne.

— L'un des ouvriers de la filature de MM. Etienne Motte et Cie, Xavier Desmullier, batteur âgé de 30 ans, demeurant à Hem, a eu la première phalange du pouce de la main droite enlevé en enttoyant une turbine. M. le docteur Bernard, qui l'a examiné, lui a ordonné un repos de plusieurs semaines.

— Une soigneuse de la filature de laines de M. Motte-Bossut fils, s'est fait une plaie contuse à l'index gauche, pendant son travail. M. le docteur Picquet a examiné l'ouvrière, Marie Hennekens, âgée de 17 ans, demeurant rue Tiers, à Wattrelos et lui a ordonné quelques jours de repos.

—Un tisserand de l'établissement de M. Auguste Lepoutre, fabricant, s'est fait une contusion à l'index de la main droite. Le blessé, Jean Dhalluin, âgé de 39 ans, demeurant rue Billeman, à Roncq, a été l'objet des soins de M. le docteur Ballenghien, qui lui a prescrit huit jours de repos.

— Dans le même établissement, un manœuvre, J. B. Dumont, âgé de 30 ans, demeurant rue du Caire s'est fait une entorse au pied droit, en tombant. Il devra, d'après M. le docteur Ballenghien, subir huit jours de repos.

BEURRE EXTRA FIN de la laiterie d'Oostcamp, 3 fr. 40 le kilo ; beurre salé 3 fr. 70352

CROIX

ABUS DE CONFIANCE. — Une ménagère de la rue Baudin, Marie François, 26 ans, femme Lorthiois, confiait mercredi à son frère Henri, 41 ans, lamier, un pardessus et une toile de sommier pour les porter à Roubaix. Celui-ci n'a rien trouvé de mieux que de garder ces objets et de disparaître. Il a, paraît-il, enlevé également à sa belle-sœur, demeurant rue Baudin, une boîte contenant une trentaine de francs. Plainte a été déposée contre lui.

ARRESTATION POUR VAGABONDAGE. — La police a arrêté jeudi un jeune rôdeur, Julien Dion, âgé de 16 ans, sans profession, né à Roubaix et demeurant à Tourcoing, Blanc-Seau, sous l'inculpation de vagabondage.

WASQUEHAL

ARRESTATION DE TROIS VOLEURS. — Le garde Selosse a arrêté jeudi après-midi, un individu qui s'était présenté la veille à l'estaminet tenu par Hortense Vandemaele, femme Mignot, en compagnie de trois autres rôdeurs. En se retirant, l'un d'eux avait emporté un litre de liqueur dérobé au comptoir. Ces individus sont pour la plupart des malfaiteurs qui ont choisi pour rendez-vous habituel, les alentours du tissage Willem et rançonnent audacieusement les habitants du quartier.

Dans la même soirée, un boucher du Capreau, M. Laurent Debillers était informé vers 5 heures par une voisine que deux individus venaient de sortir de son magasin en emportant plusieurs pièces de viande. Le boucher se mit à leur poursuite et avec l'aide des voisins parvint à les arrêter. Les deux voleurs furent remis entre les mains des gardes à qui ils déclarèrent se nommer : l'un Joseph Payaffat, tapissier, 25 ans, demeurant rue de l'Epée, à Bruxelles, et l'autre Léon Bouisset, papetier, 28 ans, sans domicile fixe. Tous deux ont été conduits dans la soirée à la gendarmerie de Roubaix et écroués.

LA FETE DU 14 JUILLET. — La commission des fêtes se réunira dimanche prochain à la Mairie, pour examiner les dispositions à prendre en vue de la fête nationale du 14 juillet.

LYS

UNE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL. — Le Conseil municipal s'est réuni, jeudi soir, à six heures, à la Mairie, sous la présidence de M. Louis Boutemy,maire. Tous les conseillers étaient présents excepté MM. Dubar et Salembier, excusés.

Compte administratif du maire. — M. le Maire annonce que le compte administratif de 1899 se chiffre par un reliquat de 1218 fr. Cette somme servira à former le budget additionnel.

Budget additionnel. — Le Conseil porte successivement au budget additionnel : Un crédit de 1445 fr. pour les chemins vicinaux ; société de secours mutuels des cantonniers 10 fr.; indemnité pour l'allumage 100 fr.; au directeur de la Maternité Boucicaut 100 fr.; imprimés divers pour les étrangers 42 fr.; indemnité pour les cours d'adultes 300 fr.; honoraires à l'ancien agent-voyer 115 francs; à la société chorale de la rue de Strasbourg, 100 francs.

Une demande d'augmentation de gratification faite par les instituteurs-adjoints est ajournée.

Budget de 1901. — Le Conseil procède à la formation du budget de 1901. M. le Maire demande des augmentations en ce qui concerne l'assistance : Bureau de bienfaisance, vieillards, et pharmacie gratuite. L'indemnité allouée aux réservistes indigents est également augmentée ainsi qu'en ce qui concerne le fossoyeur, l'enlèvement des boues. Le Conseil décide de mettre à l'étude la question d'une entreprise de pompes funèbres ; approuve la création d'une annexe protestante à Lannoy et Croix, le projet de fournitures scolaires gratuites et, augmente de 400 fr. le crédit pour la fête du 14 juillet.

Le huis-clos est ensuite prononcé à sept heures un quart.

HEM

L'AFFAIRE DU « DERNIER SOU ». — Il résulte de l'enquête minutieuse à laquelle s'est livrée la gendarmerie de Lannoy au sujet de l'affaire survenue mercredi matin au hameau du « Dernier Sou » qu'un individu, resté encore inconnu, a bien tenté d'accomplir un abominable forfait et que sa victime a été une fillette de neuf ans et demi. L'homme qui avait été arrêté comme en étant l'auteur soupçonné a été relâché; l'emploi de son temps a été vérifié et contrôlé. Le coupable est donc en fuite. Mais la petite fille, Marie Vanderledem, a pu donner son signalement d'une manière approximative ; il a pris la direction de Roubaix par le Petit-Beaumont. C'est un homme de 30 à 35 ans, de taille moyenne, vêtu d'une casquette noire, d'un veston et pantalon noirs foncés, chaussé de pantoufles. Il a les cheveux, les sourcils et la moustache noirs, le teint bronzé. Il parle correctement le français.

CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL. — Le Conseil municipal se réunira dimanche prochain, à dix heures du matin, à la Mairie. Ordre du jour : Examen des comptes de la commune pour l'exercice de 1899. — Approbation du budget additionnel de 1900 et du budget primitif de 1901 au Bureau de bienfaisance. — Vote du budget additionnel de 1900 de la commune. — Voté du budget primitif de la commune de 1901. — Questions diverses.

ASCQ

PERCEPTION DES CONTRIBUTIONS. — Le percepteur se rendra dans la commune d'Ascq le mardi 26 juin pour y faire recette depuis midi jusqu'à 4 heures du soir. Il invite les contribuables à acquitter leurs contributions : Poids et mesures ; voitures, chevaux, mules et mulets ; chiens ; prestations ; affouages et autres taxes communales afin d'éviter le désagrément d'avoir des poursuites. Paiement en une fois, totalité en juin.

BAISIEUX

FUNERAILLES. — Aujourd'hui vendredi, à dix heures, auront lieu en l'église Saint-Martin du Grand-Baisieux, les funérailles de M. Stass Hilaire, ancien médecin à Lille, veuf de dame Eugénie Playoust, décédé subitement mercredi dernier, dans sa quatre-vingtième année, en son domicile, route de Camphin.

LEERS

CARROUSEL. — C'est un carrousel au manège au lieu d'un carrousel attelé, comme nous l'avons annoncé qui aura lieu le dimanche 22 juillet, et pour lequel 340 francs de prix seront distribués.

Communications

AU CERCLE DRAMATIQUE DE ROUBAIX. — Le comité du Cercle dramatique de Roubaix informe ses sociétaires que la répétition qui devait avoir lieu ce soir vendredi est remise au vendredi suivant. Il leur rappelle également la réunion générale du mois qui aura lieu dimanche matin à 10 heures un quart, au local café Verraeghe, rue Richard-Lenoir, 25. Ordre du jour : 1. Paiement des cotisations ; 2. Communication du régisseur ; 3. Photographie 1. de différentes scènes actuellement en étude, 2. de toute la société. Cette réunion étant très importante, le comité compte sur la présence de tous les sociétaires.

CROIX. — Société chorale « La Fraternelle ». — Les sociétaires sont instamment priés d'assister à la répétition générale qui aura lieu vendredi 22 juin. à huit heures et demie très précises. Communications très importantes, nouveaux chœurs à l'étude, en vue du festival de Fives-St-Maurice. Présence indispensable. Le président : Alcide Couturier.

WATTRELOS

UN RECIDIVISTE DE TREIZE ANS. — Un jeune garçon, déjà condamné pour fraude, Désiré Dubos, demeurant chez ses parents, carrière Houzet, a profité de l'absence de ses père et mère, partis au travail, pour prendre la clef des champs en emportant des effets d'habillement pour les revendre à vil prix. Bien qu'un vol commis dans ces conditions ne relève pas de la compétence des tribunaux, une enquête est ouverte par la police, en raison des poursuites éventuelles à exercer, en cas de complicité.

ASSOCIATION AMICALE D'ANCIENNES ELEVES. — En vertu d'un arrêté de M. le Préfet du Nord, en date du 14 juin, l'Association Amicale des anciennes élèves de l'Ecole de Beaulieu est autorisée à se constituer légalement.

ACCIDENT D'USINE. — Un ouvrier de l'usine de fonderie de M. J. Deroubaix, rue Faidherbe, François D'hem, s'est fait un lombago (vulgo, tour de reins) en levant une pièce de fonte. Quatre jours de repos prescrits par le docteur Ballenghien.

UN ACCIDENT BIZARRE. — Un petit garçon de douze ans, le jeune Hautefeuille jouait sur la route du Ballon, quand il fut renversé, jeudi, vers onze heures, par un chariot à purin, appartenant à M. Nys, cultivateur. Chose étrange : la roue venait de lui passer sur le corps, et l'enfant, qu'on croyait coupé en deux, se releva et s'en retourna chez lui, à quelques pas de là. Sauf le cas de lésions internes, on ne le croit pas en danger. ;

TOURCOING

Les annonces pour le JOURNAL DE ROUBAIX *sont reçues à Tourcoing : au bureau du journal, 78, rue Nationale; à la librairie Watteeuw, 39, rue Saint-Jacques.*

FOURNITURES DES IMPRIMES NECESSAIRES AUX SERVICES MUNICIPAUX. RESULTATS D'ADJUDICATION. — Jeudi après-midi, à trois heures, il a été procédé, dans une des salles de la mairie à l'adjudication en trois lots des imprimés nécessaires aux différents services municipaux.

M. Salembier, adjoint, présidait assisté de MM. Duvillier et Saison, conseillers municipaux et Bulté fils, fondé de pouvoirs de M. le receveur municipal.

Premier lot : Condition publique. Devis 4.000 francs : Ont soumissionné, MM. Félix Dervaux avec 16,50 % de rabais ; Frère Glorieux 22 % et Léon Dujardin 45.50 %. Celui-ci a été déclaré adjudicataire.

Deuxième lot : Ecoles, académies de dessin et de musique : Devis 2.500 francs. Ont soumissionné MM. Dervaux avec 11.50 % de rabais et Léon Dujardin 45.50 %. M. Dujardin a été déclaré adjudicataire.

Troisième lot : Divers services municipaux : Devis, 5.000 francs. M. Léon Dujardin, seul soumissionnaire a été déclaré adjudicataire avec 32 % de rabais.

Ces fournitures seront faites pour le fonctionnement des divers services pendant les années 1900, 1901 et 1902.

SUCCES SCOLAIRES. — Dans la liste des jeunes demoiselles qui viennent de subir avec succès, devant le jury de Douai les examens pour le brevet élémentaire, nous remarquons avec plaisir les noms de trois lauréates qui appartiennent à notre ville ; ce sont Mlles Andréa Dervaux, Jeanne Dewez et Bertha Wael.

Ce triple succès fait honneur à l'institution de la Sainte-Union des Sacrés-Cœurs.

— Nous apprenons également qu'une jeune fille suivant les cours secondaires dirigés par Mme Walter, Mlle Jeanne Ficher, a obten ule brevet élémentaire : elle n'a que quinze ans.

REUNION DE COMMISSIONS MUNICIPALES. — Jeudi soir à six heures, la commission municipale des écoles s'est réunie à l'Hôtel-de-Ville. Ainsi que nous l'avions annoncé, elle avait à s'occuper du voyage à la mer des enfants des écoles communales ayant obtenu le certificat d'études primaires.

— A la même heure, la commission des eaux s'est également réunie. Elle a étudié le projet d'un emprunt supplémentaire pour les eaux potables .

CIMETIERE DU PONT-DE-NEUVILLE. — La mairie nous communique la note suivante :

« Apartir d'aujourd'hui ,un employé de la Mairie se tiendra au cimetière du Pont-de-Neuville tous les jours de huit heures du matin à midi, pour fournir tous renseignements utiles au public. On pourra se renseigner également au bureau du chef du secrétariat de la Mairie de huit heures et demie du matin à midi et de 2 à 6 heures du soir. »

LA SOCIETE MUNICIPALE DE GYMNASTIQUE. — Nos gymnastes sont à peine reposés de leurs fatigues que déjà *ils se remettent à la besogne.*

Nous apprenons que les répétitions seront reprises rue Verte 71 à partir d'aujourd'hui vendredi, 22 courant à huit heures et demie du soir, comme précédemment ; de plus jusqu'au 14 juillet, il y aura aussi répétition tous les dimanches matin à neuf heures.

On sait que l' « Union Tourquennoise donnera le 14 juillet, à 4 heures du soir, place de la République, une grande fête publique dans laquelle elle répètera tout le travail avec lequel elle a eu tant de succès au concours fédéral de Paris.

Les mouvements d'ensemble seront exécutés en musique et accompagnés par l'harmonie « La Fraternelle ». (Chef, M. Ch. Dherin)

UNE DESCENTE DU PARQUET. — Jeudi après-midi, à quatre heures, le parquet de Lille, représenté par M. Delalé, juge d'instruction et M. Lecointe, greffier, est descendu à Tourcoing pour continuer l'enquête relative à l'affaire de mœurs de la rue de Roubaix, dont nous avons parlé ces jours derniers. L'inculpé est un homme appelé Caplette, qui a été mis en état d'arrestation. Les magistrats, accompagnés de M. Proix, commissaire de police du premier arrondissement, se sont rendus rue de Roubaix, à l'usine où Caplette était employé et où se sont passés les faits qui lui sont reprochés.

UNE MORT SUBITE RUE DE ROUBAIX. — Jeudi matin, un marchand de vieux métaux, Joseph Messelier, âgé de 67 ans, demeurant rue de la Baille, 16, passait rue de Roubaix, se rendant chez M. Heuls qui fait le même commerce, lorsque, pris d'un malaise soudain il s'affaissa sur la chaussée. Des passants le relevèrent et le transportèrent chez M. Heuls, pendant qu'on faisait chercher M. le docteur Beulque, Malgré les soins qui lui furent prodigués, M. Messelier ne tarda pas à rendre le dernier soupir, et, à son arrivée, le médecin ne put que constater la mort, attribuée à une rupture d'anévrisme .

LES ACCIDENTS DU TRAVAIL. — Chez M. Alphonse Pollet, un tisserand, Emile Vandenbogaere, âgé de 19 ans, demeurant à Reckem, s'est contusionné l'épaule droite en soulevant une pièce de tissu. M. le docteur Decherf lui a prescrit un repos de huit jours.

— Albert Jonglet, âgé de 32 ans, fileur chez M. Brulé, demeurant rue du Beau-Laurier, s'est contusionné au pied droit en heurtant le bâti d'un métier. M. le docteur Desreumaux lui a ordonné un repos d'une huitaine de jours.

— Un tisserand, Henri Vandenbuleke, âgé de 14 ans, demeurant rue du Général-Souham, travaillant chez MM. Bayart-Parent, rue Fin-de-la-Guerre, a été contusionné à l'œil droit par un fuseau vide. M le docteur Bernard qu'il l'a soigné, a déclaré qu'il subirait une incapacité de travail de huit jours.

— En descendant un escalier, Louis Dufermont, âgé de 14 ans, bâcleur, demeurant rue de Berkem, travaillant chez MM. L. et F. Motte frères, a glissé et s'est fait une entorse au pied droit. L'incapacité de travail ne sera que de cinq à six jours. M. le docteur Desreumaux a donné des soins au blessé.

LES EPAVES. — Vers une heure du matin, le commissionnaire public Jules Beulque, a trouvé au moment de l'arrivée du dernier train, une montre en argent, pour homme, qu'il s'est empressé de déposer au poste central de police.

— Un jeune homme de seize ans, Camille Librecht, a également porté au poste de police un porte-monnaie en cuir noir contenant une certaine somme d'argent.

MOUVAUX

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL. — Le Conseil municipal de Mouvaux s'est réuni jeudi soir, en séance ordinaire, sous la présidence de M. V. Vincent, maire, à 8 heures 30. — 21 conseillers sont présents. Absent : M. Lebrun. Excusé : M. Montagne.

Budget primitif de la commune. — Lecture est donnée du budget primitif de la commune pour 1901 ; les recettes ordinaires se montent à 41.875 fr. 58 c. et les recettes extraordinaires à 20.322 fr. 63. Les dépenses ordinaires s'élèvent à 49.330 fr. et les dépenses extraordinaires à 12.868 fr. 20. La balance est établie entre les totaux des recettes et des dépenses, soit 62.198 fr. 20.

A propos du chapitre du subside alloué à la société philanthropique, M. le Maire dit qu'il n'est plus utile de prévoir cette somme puisque dans un an l'hospice sera construit. M. Duhem voit dans ce retranchement du subside une cause de découragement chez les membres de la société philanthropique. M. le Maire répond qu'il a posé la question à un membre influent, M. Verbrugge, qui s'est rallié à l'opinion de M. le Maire. M. Carlier propose d'admettre la suppression de la somme de 200 fr., de voter des félicitations à la société philanthropique et d'engager les membres de cette institution à continuer leur œuvre de charité. M. Carlier, s'adressant à M. Duhem, dit que si quelques membres voulaient démissionner par question de politique, il se ferait fort de les remplacer. L'incident est clos.

Rapports de commission. — Don de terrain. — La commission des finances accepte le terrain donné en legs à la ville de Mouvaux, par la famille Houzet, remercie les héritiers et prend l'engagement d'affecter le terrain à une place publique. M.le Maire fait remarquer qu'on n'enterre plus depuis dix ans dans l'ancien cimetière et que, par conséquent, il est loisible d'en faire avec le terrain de la famille Houzet, une place publique. M. Millet craint qu'on aille blesser les susceptibilités des familles. M. le Maire voit dans l'établissement d'une place publique, un moyen d'embellir Mouvaux. M. Carlier se dit de l'avis de M. Millet. La question est mise aux voix. L'acceptation du terrain Houzet avec engagement d'y établir une place publique, est adoptée par 17 voix contre 4.

Boulevard de Lille à Tourcoing. — Les commissions des finances et des travaux décident de donner un avis favorable au projet à condition que la commune n'intervienda pas dans la dépense.

Eclairage de la rue du Congo. — M. le Maire donne lecture d'une lettre qu'il a adressée à M. le Maire de Tourcoing, dans laquelle il avertit l'administration municipale de Tourcoing que la Compagnie du gaz Desclée effectue actuellement la canalisation de la rue de Tourcoing et prie M. le Maire de donner des ordres pour que les mêmes travaux s'effectuent sur le territoire de Tourcoing.

Eclairage du chemin de Douille. — M. le Maire communique à l'assemblée communale une lettre qu'il a adressée à la Compagnie Desclée pour la prier de canaliser le chemin de Douille.

Cartes de circulation sur les tramways. — M. le Maire lit les lettres des Compagnies de tramways de Lille et de Roubaix-Tourcoing, en réponse aux demandes de cartes de circulation. Ces demandes ne sont pas prises en considération. M. Demeyère demande le rétablissement du dernier car à vapeur.

Les travaux de l'hospice. — M. le Maire communique la lettre qu'il a écrite à M. Dehaene, architecte à Tourcoing, pour lui adresser le blâme voté par l'assemblée communale au sujet des lenteurs apportées dans les travaux. M. Dehaene, dans sa réponse, se défend des reproches qu'il dit immérités, et il rejette la cause des retards sur les entrepreneurs. La question de chauffage n'a pas été prévue dans le devis. M. Dehaene préconise un système dont le prix est estimé à 4.000 fr. Les commissions compétentes examineront cette question. La réunion de ces commissions aura lieu dimanche.

La salubrité du quartier des Francs. — M. Demeyère dit que certains habitants des maisons Masurel se plaignent que l'eau est malsaine chez eux. Le garde-champêtre fera une nouvelle tournée dans le quartier.

Une fête dans le quartier des Francs. — M. Demeyère émet le vœu qu'un subside de 100 fr. soit votée pour une fête au quartier des Francs et que la musique municipale apporte son concours.

Ces motions sont adoptées.

Société de secours mutuels. — M. le Maire fait remarquer que la situation financière de la commune met obstacle à l'augmentation du subside demandé par la société de secours mutuels. Toutefois une somme de cent francs est votée. M. Dessauvages demande que la voiture de l'ébouage passe rue du Congo. La séance est levée à dix heures et la session est close.

BLANC-SEAU

LA SOCIETE des Carrousels attelés rappelle aux amateurs sa rencontre qui aura lieu, dimanche 24 juin, à trois heures. Le départ du cortège se fera chez M. Alphonse Gesquière, cabaretier « Au repos des Chasseurs », rue du Congo. L'inscription pendant la durée du carrousel aura lieu chez M. Verhé, cabaretier « Aux Champs-Elysées », rue Vauban, et la distribution des prix se fera à la suite du concours chez Mme veuve Beaucarne, cabaretière, rue du Blanc-Seau. La mise est ainsi fixée : 1 fr. pour les hommes et 0.50 cent. pour les dames. Nous publierons, lundi, la liste des lauréats.

MARCQ-EN-BARŒUL

LE PONT DU CANAL. — Jeudi matin, ont commencé les travaux de remaniement du pont du canal de la route nationale. La circulation est, de ce fait, interrompue. Le service du tramway est néanmoins assuré depuis le Pont jusqu'à Lille. Les voitures doivent passer par la rue du Risban pour déboucher à La Madeleine.Les travaux seront terminés samedi soir.

NEUVILLE-EN-FERRAIN

REUNION DE COMMISSION. — La Commission des Sapeurs-Pompiers se réunira, vendredi, à sept heures et demie du soir. A l'issue de cette réunion de commission, à huit heures, le Conseil municipal tiendra sa seconde réunion de la session ordinaire.

LINSELLES

UNE GRAVE AFFAIRE DE MŒURS. — L'ARRESTATION DU COUPABLE. — Une affaire de la plus haute gravité s'est produite, dans l'après-midi de mercredi, à Linselles. Un jeune ouvrier de 20 ans, nommé Désiré Debouvère, demeurant rue de la Surprise, est accusé de s'être livré à d'odieuses violences sur une jeune idiote, âgée de 15 ans. Debouvère, après avoir nié les faits qui lui étaient reprochés, a cependant fini par s'avouer coupable. Il a été mis en état d'arrestation et envoyé à Lille pour être mis à la disposition du Parquet.

LILLE

UN INCENDIE RUE DE PARIS. — 10.000 FRANCS DE DEGATS. — Un incendie, qui a mis en émoi toute la rue de Paris, a éclaté jeudi, vers onze heures du matin, dans un magasin appartenant à M. Patin fils, entrepreneur de peinture. Les dégâts s'élèvent à 10.000 francs.

MARIAGE. — En l'église Saint-Louis à Paris, M. Raymond Theurey, sous-lieutenant au 16e bataillon de chasseurs à pied avec Mlle Madeleine Boulingre.

CONVOIS FUNÈBRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille Alfred DESROUSSEAUX qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur **Alfred Desrousseaux,** horloger, décédé à Roubaix, le 20 juin 1900, dans sa 69e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels qui auront lieu le vendredi 22 courant, à 8 heures 1/2, en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de Coq-Français, 151.

Les amis et connaissances de la famille CORRIAUX-DEWESSE, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Dame **Eugénie Dewesse,** veuve de Monsieur **Aquila-Joseph Corriaux,** décédée à Roubaix, le 21 juin 1900, dans sa 67e année, administrée des Sacrements de notre mère la Ste-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le samedi 23 courant, à 8 heures 1/2, en l'église Saint-Martin, à Roubaix. L'assemblée à la maison mortuaire, rue du Nord, 24.

POMPES FUNÈBRES DESCHAMPS-BENOIST

64-66, rue de l'Alouette, Roubaix, *téléphone.* Magasin et fabrique de cercueils en tous genres. Décors funèbres et corbillards de toutes classes. Démarches et formalités à l'occasion d'un décès et transport de corps en France et à l'étranger. 54571

LES GRÈVES

A FRESNES. — Les 130 ouvriers de la marbrerie Richez et Cie, à Fresnes, sont en grève. Ils demandent la réintégration d'un de leurs camarades.

AUX MINES DE MEURCHIN. — Après la descente de jeudi matin, la Compagnie porte 182 ouvriers au travail sur 1.150. La nuit de mercredi à jeudi a été calme ; les grévistes ont continué néanmoins leurs patrouilles.

Les délégués des grévistes se sont rendus à la préfecture du Pas-de-Calais jeudi matin, pour être de nouveau entendus par M. Alapetite, préfet, arbitre choisi par les ouvriers.

FEUILLETON DU 23 JUIN. Nº 68

LA FÉE DU GUILDO

par Pierre SALES

DEUXIÈME PARTIE

III
JEUNES MARIÉS

Raymond lui donna alors, très naturellement, cette explication :

— Oh ! pas encore devant Emilienne ! Vous ne sauriez croire l'impression que lui a laissée cette sotte histoire de Naïc et... et de... de ce gamin !... On n'a aucune nouvelle de l'un ni de l'autre ?... interrogea-t-il avec un presque imperceptible tremblement.

— Aucune, répondit Arnold. Et moi, je suis persuadé que c'est Naïc qui a enlevé l'enfant et que,cette fois, elle s'est tuée pour de bon !

— C'est ce que je crains aussi, dit Raymond redevenu absolument calme. Et c'est très malheureux non pour moi, mais pour Emilienne, qui, malgré la supériorité de son esprit, est trop Bretonne pour ne pas céder un peu à la superstition d'un mauvais présage. J'ai accepté sa tristesse sans la discuter, pour mieux la vaincre par mon affection ; et j'espère bien ramener, peu à peu, dans son cœur et dans son esprit, la gaieté que nous devons tous éprouver maintenant.

— Merci, Raymond ; merci, mon enfant !

Puis, Raymond les quitta pour rejoindre sa femme.

« J'ai besoin de sommeil », avait dit Emilienne.

Et cependant, depuis qu'elle était remontée dans sa chambre, elle demeurait assise à sa table, la tête appuyée sur sa main, en contemplation devant un petit médaillon ouvert qui contenait deux portraits ; une tête d'enfant et celle d'un tout jeune officier de marine. De grosses larmes, lentement, d'une manière continue, coulaient de ses beaux yeux.

Et elle murmurait :

— C'est lui pourtant !... C'est bien lui !... Oh ! pourquoi... pourquoi ce doute abominable s'est-il glissé dans mon esprit ?

Et sa pensée évoquait auprès du portrait de l'officier de marine, le visage de l'homme à qui elle appartenait pour jamais.

Et certes, les traits étaient bien semblables, le regard absolument pareil : entre les deux figures, il n'existait pas d'autre différence que celles que l'âge et la douleur avaient apportées.

Et elle se répétait, pour la centième fois :

— D'ailleurs, aurais-je pu me tromper, moi... moi ?

Après leur première rencontre, un léger étonnement lui était venu,une presque imperceptible nuance d'hésitation. Et elle avait repoussé le doute comme une vision de folie. Et puis, il savait si bien la prendre, d'un mot, d'une caresse ; et c'était si bon de ne plus souffrir !... Et tous, autour d'elle, s'abandonnaient si bien au bonheur !

Qui donc aurait pu supposer, dès lors, que cette incessante tension de son esprit vers un même but, que ses prières, ses espérances exaspérées, suivies de longues crises de désespoir, avaient produit un sourd travail dans son cerveau, cet imperceptible déplacement, cette mystérieuse désagrégation des cellules que les médecins ne retrouvent même pas à l'autopsie et qui aboutissent à la démence ?

Elle ne vivait plus que dans une idée fixe, qui, au bout de quelques années, aurait sûrement fini par amener de véritables crises de folie ; mais un homme s'était présenté, qui réalisait cette idée, et il n'avait eu qu'à paraître pour la calmer, remettre l'ordre momentanément, dans ce cerveau affaibli ; il lui avait apporté la consolation, le repos que donne le bonheur.

Et qui sait si cela n'aurait pas duré jusqu'à son dernier jour, sans l'intervention de Naïc, sans la disparition du petit Marc ?

Si étrange que cela puisse sembler, elle n'avait pas douté une seule fois sérieusement, jusqu'à cette minute maudite où elle avait cru comprendre que son mari n'aimait pas son enfant.

Certes, pendant le mois qui avait précédé son mariage, elle avait bien surpris quelques détails qui l'avaient étonnée, des souvenirs qui manquaient à Raymond, des nuances d'éducation sur lesquelles il hésitait : mais c'était des riens, qu'une si longue absence et des années de misère expliquaient surabondamment.

Mais lorsque, au retour de l'église, on avait constaté la disparition du petit Marc et que Raymond, sous prétexte de tenue, de respectabilité mondaine, était demeuré presque impassible, oh ! alors le doute avait surgi, terriblement ; elle avait failli crier à son mari :

— Tu n'aimes donc pas ton fils ?

Et aussitôt cette pensée abominable avait frappé son esprit .

— Ne serait-il pas son père ?

La folle de tout à l'heure ou plutôt celle qu'on traitait de folle n'avait-elle pas proclamé la vérité ?

Cela ne dura qu'un éclair.

Bien vite, Raymond l'avait serrée dans ses bras, portée dans sa chambre, et il buvait ses larmes en la couvrant de caresses ; puis, sans un reproche, sans une nuance de colère, il acceptait que sa femme ne reparût pas au rez-de-chaussée, il donnait lui-même le motif : une trop grande fatigue et l'émotion de tous ces événements.

Ensuite, très calme, faisant montre seulement de l'intérêt protecteur qu'il devait au fils de Naïc, il s'occupait des recherches, envoyait des hommes de tous côtés.

Mais quand il eut appris que Dominique et le garde champêtre avaient laissé s'enfuir la « folle », il dirigea surtout les recherches du côté du Guildo, de l'Arguenon, de la mer, car il devenait évident que Naïc avait repris « son enfant » pour mourir avec lui.

Il l'annonça très doucement à sa femme et sembla alors lui-même si touché qu'elle eut honte de l'abominable soupçon qui avait traversé sa pensée. Et, sans qu'il le demandât, elle lui offrit de se présenter quelques instants à leurs invités ; il eut la bonté de lui éviter cette comédie par trop cruelle.

— Non, chère Emilienne, vous seriez forcée de sourire. Je me charge de tout.

Et, de cette affreuse journée qui lui avait ravi son fils, elle gardait le souvenir d'une grande bonté, d'une délicatesse parfaite de son mari.

Le lendemain, il l'emportait à Paris, bien vite, sur son désir, car elle ne pouvait croire à la mort de son Marc, elle se rattachait désespérément à cette hypothèse que Naïc avait dû revenir chez elle, qu'on retrouverait ses traces dans le quartier des Batignolles.

Naïc n'avait reparu ni chez elle, ni à l'institution des demoiselles Deneulin.

Alors, Raymonde dut faire des démarches à la préfecture de police, promettre des gratifications si l'on parvenait à remettre la main sur les disparus... Toutes les recherches, à Paris comme en province, furent vaines.

Et Emilienne ignora toujours que Raymond, en fournissant, à la police, le signalement d'Annaïc et de Marc, n'avait donné que des détails indécis ou légèrement erronés.

Lui aussi était parfaitement persuadé que la petite Bretonne était vivante et qu'elle devait se consacrer, avec une farouche ardeur, à l'enfant qui la croyait sa mère ; mais il était persuadé aussi, qu'épouvantée par l'accusation de folie qui pesait sur elle, par son arrestation momentanée, elle se cacherait à jamais.

— Je suis débarrassé d'eux !

Rien ne manquait à sa prodigieuse réussite.

Il ne fallait plus, maintenant, qu'amener Emilienne à la résignation, et il s'y employa avec une grande douceur.

Pour lui donner une satisfaction bien illusoire, il la conduisit dans plusieurs villes de France, à la volonté capricieuse de sa jeune femme, toujours afin de rechercher Naïc et l'enfant. Mais il finit par l'entraîner en Italie et par reverser un peu de joie dans son cœur.

Alors seulement commença en réalité leur vie de jeunes mariés ; et ce fut le moment où le doute assaillit pour la seconde fois Emilienne.

Les petites finesses d'éducation qui manquaient à Raymond apparurent plus nettement à ses yeux ; souvent, dans leur intimité, il la choqua par sa brusquerie, presque de la brutalité ; et, maintenant elle s'apercevait de l'extraordinaire développement de ses muscles, de sa poitrine ; elle ne se l'était pas figuré ainsi...

Mais toutes ces pensées la rendaient affreusement malheureuses ; c'étaient de nouveaux chocs sur son cerveau déjà ébranlé.

— Mon idée folle ! se disait-elle.

Mais elle y retombait dès que Raymond montrait trop de gaieté, comme le soir de leur retour à la Frochais.

— Peut-on rire ainsi, murmurait-elle, lorsqu'il y a à peine deux mois qu'on a perdu un si bel enfant, lorsqu'on ne sait même pas où son corps repose, où l'on peut aller prier pour lui ?...

Et cependant, ce soir là, comme les autres, il lui suffit d'entendre le pas de son mari se rapprocher de sa chambre pour sécher ses larmes ; et quand il mit la main sur la poignée de la porte, elle sentit, comme toujours, son cœur battre à grands coups.

Le lendemain, elle voulut descendre, ainsi qu'autrefois, pour le petit déjeuner du matin ; et, lorsque son père la vit, il jugea que ses inquiétudes de la veille étaient absurdes.

Ce n'était jamais, en effet, le matin, qu'elle subissait la morsure du doute, du soupçon ; c'était au courant de la journée, tandis que se déroulaient les menus incident de la vie quotidienne, qu'une parole, un geste de Raymond la choquaient ; et cela allait en grandissant jusqu'à la nuit.

Mais, les préparatifs du mariage d'Arnold et de Mlle Champagney lui furent une grande distraction ; et, d'ailleurs, sa folie de soupçon s'effaçait dès qu'elle assistait aux effusions de la baronne de Kermeric et de son fils. Ah ! elle n'était pas jalouse de sa belle-mère, elle !

Quand elle voyait Raymond sur le sein de la vieille femme, elle éprouvait la sensation de la certitude de son bonheur, et elle aboutissait alors à la conclusion que « cette Naïc était folle, évidemment ! et que c'était elle seule qui avait versé ce doute immense dans son âme... »

(A suivre) PIERRE SALES.

LA PUBLICITÉ

L'annonce est l'intermédiaire le plus naturel, le plus modeste et le plus économique entre la production et la consommation.